



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 21321

Numéro SIREN : 433 975 224

Nom ou dénomination : BPIFRANCE INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2013 sous le numéro de dépôt 28277



1302830201

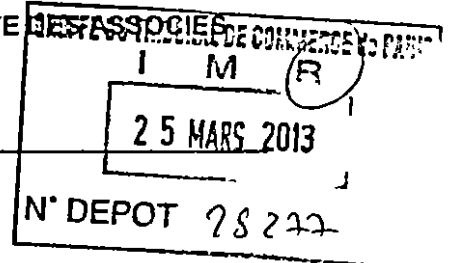
DATE DEPOT :	2013-03-25
NUMERO DE DEPOT :	2013R028277
N° GESTION :	2000B21321
N° SIREN :	433975224
DENOMINATION :	CDC ENTREPRISES
ADRESSE :	137 rue de l Université 75007 Paris
DATE D'ACTE :	2013/03/01
TYPE D'ACTE :	DECISION DES ASSOCIES
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

CDC ENTREPRISES
Société par actions simplifiée au capital de 4 709 520 €
137 rue de l'Université - 75007 Paris
433 975 224 RCS Paris

003 21321

DC 2-3-23
CIA

PROCES-VERBAL DE LA DECISION COLLECTIVE ECRITE DES ASSOCIES
EN DATE DU 1^{er} MARS 2013



L'an deux mille treize, le premier mars,

Monsieur Philippe Braidy agissant en qualité de Président de la société CDC Entreprises (la « Société ») a établi le procès-verbal de la consultation écrite adressée aux associés en date du 25 février 2013.

A ladite convocation était joint un double des projets de résolution valant bulletin de vote.

Les associés suivants ont adressé leur bulletin de vote dans le délai imparti fixé dans les statuts de la Société, à savoir :

- La Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège 56 rue de Lille, 75007 Paris, représentée par Monsieur Antoine Gosset-Grainville, Directeur général adjoint,
- Monsieur Pascal Lagarde, demeurant 57 avenue Verdier 92120 Montrouge.

Le Président constate que les associés titulaires d'actions à droit de vote ayant répondu à la consultation écrite représente 442 000 actions ordinaires, que le quorum est donc atteint et que le dernier bulletin de vote a été reçu le 1^{er} mars 2013.

Le Président constate dès lors que conformément aux dispositions statutaires la décision collective doit être datée du 1^{er} mars 2013.

Il rappelle ensuite que les associés ont été invités à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Les associés ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société.

Les titulaires d'actions de préférence sans droit de vote, le Commissaire aux comptes et le Comité d'entreprises ont été informés de la date et de l'ordre du jour de la présente consultation écrite.

Le résultat des votes sur les résolutions proposées est le suivant :

PREMIERE RESOLUTION *(Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur)*

Les associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Décisions Ordinaires, prennent acte de la démission de Monsieur Benjamin Richard^r de ses fonctions d'administrateur et décident de nommer, à compter de ce jour, Madame Virginie Fernandes, née le 30 septembre 1974 à Valence (26), demeurant 6 rue Francisque Sarcéy, 75116 Paris, en qualité de membre du Conseil d'administration, et ce pour une durée de quatre (4) ans, expirant à l'issue de la décision collective qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016 et qui interviendra au cours de l'année 2017.

Les associés prennent acte que Madame Virginie Fernandes a déjà fait savoir à la Société, par acte séparé, qu'elle acceptait par avance ces fonctions et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi pour l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION *(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)*

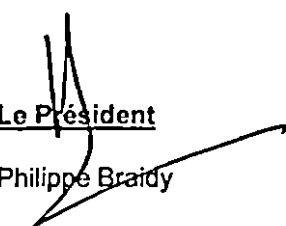
Les associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Décisions Ordinaires donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un associé.


La Caisse des Dépôts

représentée par Antoine Gosset-Grainville


Le Président
Philippe Braidy